

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-274

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108689-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-274

**LORMONT - Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs
- Quai Carriet - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Rappel sur le projet soumis à la concertation :

Contexte

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021 envisage de développer des alternatives attractives aux déplacements en voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et une volonté de favoriser le développement des modes actifs.

Le troisième Plan vélo métropolitain 2021-2026 a ainsi été adopté en novembre 2021, en application du Schéma des mobilités. Il entend encourager la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux à la fois de réduction de la congestion routière et de santé publique. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélo Express (ReVE), projet structurant de mobilités cyclables à l'échelle de Bordeaux Métropole puisqu'il a pour objectif de mailler la Métropole par des itinéraires cyclables larges, sécurisés et confortables.

L'itinéraire n°4 du ReVE vise à proposer un aménagement cyclable de 20,7 kilomètres reliant la commune de Villenave d'Ornon au sud à la commune de Saint-Louis-de-Montferrand au nord en passant par le pont Simone Veil et la place Stalingrad à Bordeaux. Le tracé adopté permet de desservir de nombreux pôles d'échanges multimodaux et pôles d'activités, tout en se connectant aux aménagements cyclables existants et à venir.

Le quai Carriet situé à Lormont est un des axes majeurs de circulation de la rive droite. Or, cet axe offre peu d'aménagements pour les déplacements actifs, et la vitesse commerciale des bus sur ce tronçon reste faible, rendant les transports en commun peu attractifs.

A ce titre, il est proposé l'aménagement d'un tronçon de l'itinéraire n°4 du Réseau Vélo Express et l'amélioration de la vitesse commerciale des bus sur le quai Carriet à Lormont.

Ce réaménagement vise à créer une piste cyclable bidirectionnelle d'un gabarit compris entre 3 et 4 m et de réserver la contre-allée à la circulation des transports en commun et des riverains. Le projet prévoit la création d'un arrêt de bus dans la partie Nord de la contre-allée. Il inclut également une requalification et la création d'un trottoir confortable le long des habitations ainsi que la végétalisation du terre-plein central, aujourd'hui seulement enherbé.

Le coût de l'ensemble des travaux projetés ayant été estimé à un montant supérieur au seuil de 1,9 millions d'euros posé par l'article R.103-1 du Code de l'urbanisme, le projet a alors été soumis à l'organisation d'une concertation en application des articles L.103-2 et suivants

du Code de l'urbanisme.

Objectifs et caractéristiques essentielles du projet

Cette concertation avait pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, notamment, le développement de la pratique du vélo et de la marche (contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique), la réduction de la congestion routière, la desserte structurante en transports en commun des communes de la rive droite, le projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs sur le quai Carriet à Lormont poursuit les objectifs adoptés par la délibération n°2024-686 :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons,
- Améliorer la vitesse commerciale des bus sur le quai Carriet
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant dès que possible la végétalisation du site

2. Modalités et déroulement de la concertation

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00025 du 10 janvier 2025 s'est déroulée sur la commune de Lormont du 3 février 2025 au premier avril 2025, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture de la concertation.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs sur le quai Carriet à Lormont.

• Consistance du projet soumis à la concertation

Le projet d'aménagement sur le quai Carriet soumis à la concertation s'étend sur 800 m entre le giratoire la côte de la Garonne au nord et le giratoire situé au droit du Centre technique municipal au sud.

Il consiste en l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée et continue, d'une contre-allée réservée aux bus et aux riverains. Le projet prévoit également la requalification des trottoirs et la végétalisation du terre-plein central.

La création de la piste cyclable est permise par la diminution du stationnement automobile et la suppression d'une file de tourne-à-gauche voitures.

• Modalités de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du 3 février 2025 à 9h au premier avril 2025 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n 2024-686. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

• Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- Annonce de la concertation et de la réunion publique

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

- Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- À la mairie de Lormont

- À la direction Grands projets de mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté un plan de situation, un dossier de concertation et un registre de concertation.

Site internet de la participation

Le site de la participation ouvert dès le 3 février 2025 et a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de concertation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Tenue d'une réunion publique

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le mardi 11 mars 2025 à 18h à la Salle Calmet, 1 Av. des Acacias, à Lormont pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et des enjeux du projet, de ses objectifs, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel. Cette réunion a réuni 15 personnes au total.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 11 mars a été versé au dossier de concertation le 13 mars 2025.

Autres modalités de participation

Outre la réunion précitée qui a permis l'expression directe des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

- Registres papiers

Des registres de concertation ont été déposés avec le dossier de concertation, à partir du 3 février 2025 :

- À la mairie de Lormont
- Et à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux,

(Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux)

- Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis, et réactions aux avis déjà déposés, sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

3. Bilan de la concertation

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement du ReVE et de l'amélioration de la vitesse commerciale des bus, en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Analyse quantitative

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- Aucune contribution sur le registre déposé à la mairie de Lormont
- Aucune contribution sur le registre déposé à la Direction des grands projets mobilités de Bordeaux Métropole à l'immeuble Laure Gatet (39-41 Cours du Maréchal Juin à Bordeaux)
- 7 contributions (6 avis et 1 réaction) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>), émanant de 6 participants

Analyse qualitative

L'opportunité du projet :

La concertation a suscité six avis dans l'ensemble favorables au réaménagement du quai Carriet.

Le projet de réaménagement du secteur avec l'arrivée du ReVE et l'amélioration de la vitesse des transports en commun est globalement bien accueilli, notamment la requalification de l'entrée de ville et la prise en compte de tous les modes de déplacement.

Plusieurs arguments en faveur du projet sont avancés par les avis :

- Le projet permet de développer un itinéraire sécurisé pour les modes actifs et participe au développement du Réseau Vélo Express (ReVE)
- Le projet permet de requalifier, de désimpermeabiliser et de végétaliser de manière qualitative et esthétique l'entrée de la ville.

Confort et sécurité des modes actifs :

Des recommandations sont faites pour améliorer la circulation et le confort des piétons, notamment par des cheminements piétons clairs et sécurisés ainsi que du mobilier urbain (bancs, poubelles, fontaine à eau).

La question du revêtement de la piste cyclable est soulevée, avec une préférence pour un enrobé lisse plutôt que du béton balayé, jugé inadapté aux vélos de route et rollers.

Enfin, une meilleure priorité aux vélos à l'intersection avec la rue du Fleuve est demandée pour fluidifier leur circulation.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le projet prévoit bien de dissocier les cheminements piétons et cyclables. A noter qu'une signalétique propre au Réseau Vélo Express permettra de bien identifier la piste cyclable.

Le choix du revêtement (béton poreux ou enrobé perméable beige) et l'emplacement du mobilier urbain seront précisés en phase d'avant-projet en fonction des différentes contraintes. A noter que le béton a l'avantage d'opérer un fort renvoi des rayonnements solaires (albedo élevé) et réduit ainsi l'accumulation de chaleur.

L'intersection entre le quai Carriet et la rue du Fleuve étant gérée par feux, le vélo ne pourra pas être prioritaire. En revanche, la mutualisation du feu vélo avec la traversée piétonne va permettre de diminuer le temps d'attente.

Circulation des bus et véhicules

Plusieurs points d'attention sont soulignés : la nécessité de maintenir un tourne-à-gauche au droit de la rue du Fleuve pour éviter les remontées de file, la pertinence de placer un arrêt de Bus Express plus proche de la rue du Fleuve, et le besoin de stationnement des riverains.

Un participant s'interroge sur la pertinence de ralentisseurs qui réduiraient de trop la vitesse commerciale des bus, et propose des feux de détection des bus.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Concernant la suppression du mouvement de tourne-à-gauche vers la rue du Fleuve, sa faisabilité a été étudiée lors de la réalisation de l'étude préliminaire et validée par le service Gestion Trafic de Bordeaux Métropole, les études d'avant-projet permettront d'affiner cette hypothèse et au besoin de rétablir une file de stockage dimensionnée au plus juste.

Le positionnement exact de l'arrêt de bus sera étudié en phase d'avant-projet.

Le maintien de stationnement pour les riverains est bien prévu, cependant la restitution de places supplémentaires impliquerait de réduire la largeur de la piste cyclable ou du trottoir, ou de réduire les emprises végétalisées.

Il est prévu d'équiper l'intersection en feux détectant les bus afin de garantir leur temps de parcours.

Avis envoyés durant la concertation

Contribution volontaire de l'association Vélo-Cité :

« Avis favorable pour le développement du vélo à Lormont et pour celui du ReVE partout sur la métropole »

L'association Vélo-Cité émet un avis favorable pour la requalification de cet axe.

Contribution volontaire de la commune de Lormont

« L'arrivée sur ce secteur du REVE et du BEX [bus express] nous permet de requalifier qualitativement cette entrée de ville.

Quelques points d'attention :

- *Nécessité de conserver un tourne-à-gauche du quai Carriet vers la Rue du Fleuve sens Bassens/Lormont pour éviter les remontées de file*
- *Création de l'arrêt du BEX au plus près de la rue du Fleuve (projet FAB),*

- *Végétalisation et désimperméabilisation du site doit rester une priorité*
 - *Prise en compte du stationnement riverains »*
- La mairie de Lormont émet un avis favorable pour la requalification de cet axe.

4. Enseignements de la concertation

Au travers de la concertation, la population a pu s'exprimer, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- Une forte attente pour l'aménagement d'une continuité cyclable et piétonne, selon les standards du ReVE qui requalifiera et végétalisera l'entrée de ville
- Une réflexion particulière à porter sur les aménagements du projet vis-à-vis :
 - Des cheminements piétons de et vers les arrêts de bus et l'emplacement de ces derniers
 - Du bon écoulement du trafic dans le carrefour quai Carriet / rue du Fleuve

5. Définition des caractéristiques du projet

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement en faveur des modes actifs et des transports en commun sur le quai Carriet à Lormont comme suit :

- L'aménagement proposé consistant à créer une piste cyclable de 4 m au nord de la rue du Fleuve et de 3 m de large au sud de la rue du Fleuve, séparée de la voirie par une bande végétalisée, est accueilli favorablement par les participants à la concertation
- Création d'un arrêt de bus dans la contre-allée, entre la rue du Fleuve et la côte de la Garonne
- Végétalisation du terre-plein central
- Requalification/création d'un trottoir confortable et accessible aux personnes à mobilité réduite le long des habitations

Les études détaillées devront proposer des solutions techniques pour optimiser les infrastructures dédiées aux modes actifs et aux transports en commun afin de :

- Garantir le confort et la sécurité des cyclistes, avec des réflexions sur :
 - Le renforcement de la priorité des vélos dans l'intersection rue du Fleuve
 - Le revêtement de la piste cyclable
- Renforcer la présence de mobilier urbain au profit des piétons (poubelles, bancs, fontaine)
- Favoriser une meilleure circulation des bus dans la contre-allée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.103-1,

VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

VU la délibération n° 2021-736 du 25 novembre 2021 relative au troisième plan vélo métropolitain,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n 2024-686 du 6 décembre 2024, adoptant les objectifs du projet d'aménagement en faveur des modes actifs et des transports en commun sur le quai Carriet à Lormont, et approuvant les modalités de la concertation et autorisant la Présidente à en fixer les dates d'ouverture et de clôture ;

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n 25METAJPP00025 du 10 janvier 2025 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs et des transports en commun sur le quai Carriet à Lormont, le 3 février 2025 à 9h00,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 25METAJPP00264 du 18 mars 2025 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs et des transports en commun sur le quai Carriet à Lormont, le premier avril 2025 à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition du public et des élus métropolitains à la mairie de Lormont ainsi qu'à la direction grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun ;

CONSIDERANT le troisième plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs ;

CONSIDERANT que le projet de réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs et des transports en commun sur le quai Carriet à Lormont compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'Urbanisme, laquelle s'est déroulée du 3 février 2025 au premier avril 2025 ;

CONSIDERANT que la concertation organisée sur ledit projet a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différents variants proposés ;

CONSIDERANT que l'analyse des contributions montre que le public est majoritairement favorable au projet ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs et des transports en commun sur le quai Carriet à Lormont, tel que proposé dans le rapport de présentation,

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans le chapitre 5 du présent rapport.

Article 3 : d'autoriser la Présidente à poursuivre toutes les démarches en vue de mettre en œuvre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------